



**CONCOURS EXTERNE DES 13, 14 ET 15 JANVIER 2016
POUR LE RECRUTEMENT D'INSPECTEURS DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

(DURÉE : 3 HEURES - COEFFICIENT 4)

OPTIONS A, B, C et D

OPTION A : page 2

OPTION B : page 2

OPTION C : page 2

OPTION D : page 2

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Vous devez composer dans l'option choisie lors de votre inscription et uniquement dans celle-ci. **Si vous composez dans une option différente ou dans plusieurs options de la présente épreuve, votre copie sera notée 0/20.**

Veillez à bien indiquer sur votre copie l'**option** dans laquelle vous allez composer, ainsi que le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

L'usage de tout matériel autre que le matériel usuel d'écriture et de tout document autre que le support fourni est **interdit**.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera l'**exclusion du concours**.

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure**.

Le présent document comporte **2 pages** numérotées.

Tournez la page, SVP

**AU CHOIX DU CANDIDAT, CE CHOIX AYANT ÉTÉ PRÉCISÉ LORS DU DÉPÔT
DE LA DEMANDE D'ADMISSION À CONCOURIR**

*** * ***

**OPTION A : DROIT CONSTITUTIONNEL, DROIT ADMINISTRATIF ET
LIBERTÉS PUBLIQUES**

Le juge administratif, nouveau juge des droits et libertés ?

**OPTION B : INSTITUTIONS, DROIT ET POLITIQUES
COMMUNAUTAIRES**

La Politique agricole commune (PAC) a-t-elle encore un avenir ?

OPTION C : DROIT DES AFFAIRES

Le droit des sociétés commerciales accorde-t-il aux dirigeants sociaux un degré de liberté adapté à leurs fonctions ?

OPTION D : DROIT PÉNAL

Le droit pénal est-il adapté à la lutte contre le blanchiment d'argent ?
